



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

LADOM

L'Agence De l'Outre-mer  
pour la Mobilité

## VIE QUOTIDIENNE

CONTINUITÉ TERRITORIALE

# Vous rendre en France hexagonale dans le cadre :

DE VACANCES, D'UNE COMPÉTITION,  
D'UN ÉVÉNEMENT ARTISTIQUE,  
D'UN PROJET DE RECHERCHE, ETC.

LADOM,  
PARTENAIRE  
**#MOBILITÉ**  
DES MOMENTS  
CLÉS DE LA VIE

VIE ÉTUDIANTE

VIE ACTIVE

VIE QUOTIDIENNE

URGENCES DE LA VIE

LADOM.FR



# VOUS RENDRE EN FRANCE HEXAGONALE

## 2 dispositifs

0 1

### AIDE AU VOYAGE « GRAND PUBLIC » UN VOYAGE POUR PRÉSERVER LES LIENS FAMILIAUX ENTRE LES ULTRAMARINS.

#### POUR QUI ?

Les personnes résidant en outre-mer (aucune limite d'âge). Cette aide individuelle de continuité territoriale est attribuée sous conditions de ressources (quotient familial inférieur ou égal à 18 000 €). Un dossier en ligne devra être constitué pour chaque voyageur (enfants y compris, à partir de l'âge de 2 ans).

#### L'ACTION DE LADOM

Elle se caractérise par l'attribution d'un bon de réduction (appelé bon de continuité) valable sur **un billet d'avion A/R** en classe économique, au départ de la collectivité d'outre-mer et à destination de l'Hexagone. Ce bon de réduction est à présenter auprès d'une compagnie aérienne ou d'une agence de voyages partenaire de LADOM et viendra en déduction du prix du billet d'avion A/R. Le montant du bon dépend du territoire d'outre-mer.

Pour connaître sa valeur, connectez-vous sur [ladom.fr](http://ladom.fr)



### BON À SAVOIR

- Un délai de carence de 3 années pleines sera observé entre deux demandes.
- Sauf exception, vous ne pouvez pas bénéficier de plusieurs aides de LADOM sur une même année civile.
- Il n'est pas nécessaire de déposer un dossier en ligne pour les enfants âgés de moins de 2 ans car ils voyagent sur le siège de leur parent.
- Un délai d'instruction est nécessaire avant d'obtenir une réponse de LADOM. Par conséquent, nous vous invitons à anticiper le plus possible votre demande.

Conditions en détail sur [ladom.fr](http://ladom.fr)

**Raison personnelle :**  
rendre visite à vos proches, passer quelques jours de vacances, etc.



0 2

## **AIDE AU VOYAGE « TALENTS » UN VOYAGE VERS L'EXCELLENCE CULTURELLE, SPORTIVE ET ACADÉMIQUE.**

### **POUR QUI ?**

Ce dispositif s'adresse à 3 catégories de talents résidant en outre-mer :

- Jeunes espoirs sportifs
- Artistes / acteurs culturels
- Doctorants / post-doctorants

Il est accessible sous conditions de ressources (quotient familial inférieur ou égal à 18 000 €).

### **L'ACTION DE LADOM**

Le montant de l'aide au voyage, les conditions et les modalités sont disponibles sur [ladom.fr](http://ladom.fr)

### **\*Le nombre d'aides au voyage dépend du profil du talent :**



**Jeunes espoirs sportifs**  
4 aides au voyage/an



**Artistes / acteurs culturels**  
2 aides au voyage/an



**Doctorants / post-doctorants**  
1 aide au voyage/an

# COMMENT DÉPOSER UNE demande d'aide À LA MOBILITÉ ?



- 1 Connectez-vous sur [ladom.fr](https://ladom.fr)
- 2 Vérifiez (de préférence) votre éligibilité avant de déposer une demande. Pour ce faire, LADOM met à votre disposition un simulateur d'éligibilité en ligne.
- 3 Déposez votre demande en ligne et suivez les différentes étapes.



LADOM,  
PARTENAIRE  
**#MOBILITÉ**  
DES MOMENTS  
CLÉS DE LA VIE



Tous nos dispositifs sont soumis à conditions de ressources. Renseignez-vous sur [ladom.fr](https://ladom.fr)



Cofinancé par  
l'Union européenne